

dispositions militaires de l'accord laotien ont été observées de façon assez satisfaisante et je pense que la présence dans le pays en ce moment-ci d'une commission internationale a beaucoup fait pour empêcher une reprise d'actes d'hostilité déclarée et peut-être grave.

Le troisième pays où nous sommes engagés est le Cambodge. Le problème le plus important qui se pose dans ce pays est peut-être celui de la réintégration dans la collectivité nationale des forces indigènes de résistance qui ont elles aussi reçu l'appui des communistes. Nous avons l'espoir que le Canada, en tant que membre de la Commission, pourra aider à frayer la voie où ce pays trouvera paix et prospérité. Les journaux ont signalé, il y a quelques jours, que le roi du Cambodge avait abdiqué à cause de l'ingérence de la Commission dans les affaires intérieures du pays, et plus particulièrement en ce qui a trait à son désir de voir la population voter une nouvelle constitution. Cette accusation est dénuée de fondement; il n'y a pas eu d'ingérence injustifiée de la Commission dans les affaires intérieures de ce pays. Certaines interventions ont été nécessaires en vertu de l'armistice. La Commission n'est pas allée au-delà des conditions de l'armistice.

Avant de passer à autre chose, j'aimerais rendre hommage, et je sais que la Chambre sera d'accord avec moi sur ce point, à la façon très distinguée et désintéressée dont nos représentants en Indochine accomplissent leur travail; je ne songe pas seulement au commissaire en chef, M. Sherwood Lett, canadien très distingué qui a bien mérité de son pays en temps de paix comme en temps de guerre, et aux autres commissaires canadiens qui font partie du ministère des Affaires extérieures, mais aussi à tous les membres de nos forces armées et de notre service extérieur, au nombre de plus de 160, qui se trouvent dans ces trois pays. Bon nombre d'entre eux y vivent et travaillent dans des conditions pénibles, et même au milieu de dangers. Ils s'acquittent cependant de leurs nouvelles et difficiles fonctions avec débrouillardise, avec dévouement, avec patience et avec habileté. Ils contribuent beaucoup au maintien de la paix en Indochine et font une excellente impression partout où ils sont appelés à représenter le Canada.

Je tiens à rendre un hommage bien senti, en particulier, à la mémoire d'un fonctionnaire du service extérieur du ministère, M. Jack Thurrott, dont la carrière pleine de promesses a été brusquement interrompue par un accident tragique dont il a été victime en Indochine, où il était conseiller politique du Commissaire canadien au Laos.

Il n'est pas facile de préciser combien de temps les Canadiens serviront dans le cadre des commissions qui siègent en ces lointains pays, dont, il y a quelque temps à peine, la plupart de nos gens ne connaissaient guère les noms. Les accords eux-mêmes ne sont pas explicites sur ce point. Nous entendons conserver là-bas nos représentants, mais seulement aussi longtemps qu'ils pourront contribuer utilement à la mise en application des termes de l'armistice intervenu à Genève, c'est-à-dire aussi longtemps qu'ils pourront contribuer à la paix dans cette partie du monde.

Le deuxième des trois secteurs dont j'ai parlé est la Corée. La dernière fois que j'en ai fait rapport à la Chambre c'était le 11 juin dernier. Je disais alors, évoquant la conférence de Genève qui était alors en cours, que si les pays communistes représentés là-bas n'étaient pas en mesure de donner bientôt des réponses satisfaisantes au sujet des élections libres et de tout ce que cela supposait, et s'ils n'étaient pas disposés non plus à accepter la surveillance internationale des élections par une commission vraiment pratique, acceptable aux Nations-Unies et groupant des neutres authentiques, l'ONU pourrait avoir à se demander si, vraiment, il était utile de poursuivre les efforts tentés à Genève en vue de réaliser dans la paix l'unité de la Corée.

Peu après que j'eus fait cette déclaration les représentants communistes à Genève firent très clairement comprendre que jamais ils ne consentiraient à voir la Corée unie par des élections vraiment libres, pas plus qu'ils n'accepteraient le mandat de la mission de l'ONU dans cette péninsule partagée. Ainsi donc la conférence se termina le 15 juin. Il aurait en effet été inutile de la prolonger.

Par la suite, dans un rapport commun, les États membres participants qui étaient de notre côté ont informé les Nations Unies de l'échec de la conférence. Quand, au cours de sa dernière session, l'Assemblée générale en est arrivée à l'article de son ordre du jour qui intéressait la Corée, les communistes n'avaient pas encore manifesté de changement dans leur attitude et, ainsi, l'Assemblée n'a pu, l'automne dernier, à New-York, prendre de mesures en vue de réaliser la paix et l'unification sur une base satisfaisante. La chose qu'on a pu faire, c'est d'adopter une résolution approuvant le rapport qui affirmait de nouveau l'objectif visé par les Nations Unies en Corée et exprimant l'espoir que des progrès seraient bientôt réalisés vers cet objectif. Cette résolution a été adoptée par un vote de 50 contre 5. Si les communistes changeaient d'attitude à cet